

**CAISSE D'ASSURANCE
POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ
DU PERSONNEL DU BIT ET DE L'UIT**

Rapport sur les activités de la Caisse en 2009

Le présent rapport est soumis aux chefs exécutifs du BIT et de l'UIT ainsi qu'aux assurés, en application de l'article 4.7.1 i) des Statuts.

Composition du Comité de gestion en 2009

1. Conformément à l'article 4.1 des Statuts, le Comité de gestion était composé des membres titulaires (T) et suppléants (S) dont la liste figure ci-dessous. Les noms suivis d'un astérisque (*) correspondent aux personnes qui siégeaient également au Sous-comité permanent (créé en application de l'article 4.7.2 des Statuts).

Représentants des assurés

BIT

M^{me} Mireille Ecuillon* (T)
M. Jean-François Santarelli* (T)
M. Chris Baron (T)
M. Philippe Marcadent (S)
M^{me} Chantal Amine* (S)
M^{me} Xenia Scheil-Adlung (S)

UIT

M. Michel Rolland* (T) – **Président**
M. David Broadhurst (S)

Représentants des chefs exécutifs

BIT

M. Charles Agbavwe (T)
M. Tilmann Geckeler* (T)
M. Satoru Tabusa* (T)
M. Fikri Gurzumar (S)
M^{me} Anne Drouin* (S)
M. Giuseppe Zefola (S)

UIT

M^{me} Marianne Wilson* (T) – **Vice-Présidente**
M. Antoine Dore (S)

Situation financière

Actif et passif

2. Au 31 décembre 2009, l'actif se chiffrait à 56,3 millions de dollars E.-U. et le passif à 13,8 millions de dollars E.-U., consistant pour 95,5 pour cent en une provision pour prestations restant à payer (PSAP). Le solde du Fonds de garantie se montait à 41,4 millions de dollars E.-U. et la provision pour produits dérivés à 1,1 million de dollars E.-U. On trouvera des précisions sur cette provision PSAP aux paragraphes 19 à 21 du présent rapport.

3. Les produits dérivés assurent à la Caisse une protection contre les risques de change associés aux placements obligataires. La valeur de ces produits dérivés dépend de celle de l'actif financier sous-jacent. Le calcul de la valeur marchande d'un produit dérivé à des fins comptables est fondé sur des modèles de détermination des prix qui tiennent compte d'une valeur de référence telle qu'un taux d'intérêt ou un taux de change, un indice financier ou une marchandise.

4. Le bilan (voir annexe I) donne des indications sur l'actif, le passif et le solde du Fonds de garantie à la fin de l'exercice, ainsi que les chiffres de l'année précédente aux fins de comparaison. Conformément à la nouvelle politique comptable adoptée en 2008, les placements de la Caisse sont désormais rapportés en valeur marchande plutôt qu'en valeur à l'achat, et les gains et pertes non réalisés sur les contrats d'opération sur devises à terme sont désormais rapportés comme actif ou passif sous forme de produits dérivés.

Résultat d'exploitation

5. Le relevé des recettes et des dépenses figure à l'annexe II.

6. La première partie de l'annexe II fait état des transactions d'exploitation de la Caisse. Le montant total des cotisations perçues a été en 2009 de 52,0 millions de dollars E.-U., contre 50,3 millions de dollars E.-U. en 2008. Le montant total des prestations versées en 2009 a été de 46,9 millions de dollars E.-U.,

contre 45,9 millions de dollars E.-U. en 2008. L'excédent net d'exploitation a donc été de 4,3 millions de dollars E.-U. en 2009, dont un montant de 800 000 dollars E.-U. correspondant à l'augmentation de la provision PSAP.

7. La deuxième partie de l'annexe II, sous la rubrique «Transactions relatives aux placements», fait état du résultat des placements du Fonds de garantie. Après un gain net de 2,8 millions de dollars E.-U. enregistré à ce titre en 2008, la Caisse a enregistré de nouveau un gain, de 3,2 millions de dollars E.-U., en 2009. Des gains sur les opérations de change, d'un montant de 2,4 millions de dollars E.-U., ont été enregistrés en 2009, contre des pertes de 330 122 dollars E.-U. en 2008. On trouvera des précisions complémentaires sur les résultats des placements aux paragraphes 11 à 16 du présent rapport.

8. Les gains et les pertes de réévaluation sur l'actif et le passif sont le résultat des fluctuations des taux de change de toutes les monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, dans lesquelles sont libellés les actifs et passifs. Un gain de réévaluation de 1,2 million de dollars E.-U. a été enregistré en 2009, alors qu'une perte de réévaluation de 352 698 dollars E.-U. avait été enregistrée en 2008.

9. La Caisse a enregistré un excédent net d'exploitation de 4,3 millions de dollars E.-U. en 2009, contre un excédent de 2,3 millions de dollars E.-U. en 2008. Cet excédent d'exploitation s'est ajouté au gain de réévaluation mentionné plus haut, ainsi qu'aux gains nets sur les transactions relatives aux placements. La Caisse a ainsi enregistré un gain net total de 8,7 millions de dollars E.-U. en 2009, contre un gain net total de 4,8 millions de dollars E.-U. en 2008.

10. La cotisation moyenne par membre cotisant (assuré(e)) en 2009 a été de 7 634 dollars E.-U., soit une augmentation de 6,7 pour cent par rapport à 2008, où elle était de 7 152 dollars E.-U. (des informations détaillées sur les prestations sont présentées dans les paragraphes 28 à 36 du présent rapport).

Placements

11. En 2009, le Comité chargé des placements du BIT a continué de surveiller le portefeuille de la CAPS et de fixer des orientations et établir des niveaux de référence au nom du Comité de gestion à l'intention de l'entité chargée de la gestion du portefeuille de la Caisse. A compter du 1^{er} juillet 2009, la gestion du portefeuille de la CAPS a été confiée à la société Aberdeen Asset Management, qui prend ainsi la suite de Crédit Suisse Asset Management Ltd (CSAM), Londres.

12. Les placements sont constitués principalement de valeurs à revenus fixes à moyen et à long terme et, bien que les placements soient effectués dans différentes monnaies, le portefeuille est couvert en francs suisses.

13. Au 31 décembre 2009, la valeur marchande du portefeuille était de 48 437 001 dollars E.-U. (dont 555 556 dollars E.-U. d'intérêts courus), contre 43 975 482 dollars E.-U. en 2008 (dont 622 557 dollars E.-U. d'intérêts courus). Le montant total des actifs sous forme de produits dérivés s'établissait à 1 076 140 dollars E.-U. au 31 décembre 2009, contre 4 220 129 dollars E.-U. en 2008.

14. Les placements sont libellés en différentes monnaies et convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre.

15. Pendant l'année calendaire 2009, le rendement des portefeuilles, sur la base de la valeur marchande exprimée en francs suisses, a été de 0,96 pour cent. Les frais de gestion perçus ont constitué un pourcentage fixe de la valeur marchande du portefeuille et ont été payés à trimestre échu.

16. Aberdeen Asset Management a commenté comme suit le rendement des portefeuilles en 2009:

D'une façon générale, les marchés financiers ont connu une reprise vigoureuse après le pessimisme noir du premier trimestre de 2009. L'optimisme retrouvé depuis lors a fait augmenter le rendement des obligations d'Etat car les investisseurs, d'une part, se sont

turnés vers les marchés d'actions et d'obligations non étatiques moins coûteuses et offrant de meilleurs rendements et, d'autre part, ont craint que les banques centrales ne réagissent au regain d'activité économique en relevant les taux d'intérêt. Par conséquent, ces autres titres dits «à risque» ont donné des rendements absolus bien supérieurs à ceux des obligations d'Etat pendant la période considérée. Sur les marchés obligataires, les obligations à rendement élevé et les titres de créance des marchés émergents ont donné les meilleurs rendements, suivis par les obligations non étatiques de qualité bancaire.

Le portefeuille a bénéficié du fait qu'il comprenait quelques obligations non étatiques de très bonne qualité; au cours de l'année, le rendement supplémentaire apporté par ces obligations ainsi que la réduction constante de l'écart entre leurs taux et ceux des obligations d'Etat ont eu un effet positif sur les rendements. Les rendements des obligations d'Etat et les courbes de taux de ces obligations ont fluctué dans une certaine fourchette pendant la majeure partie de la seconde moitié de l'année, après la hausse initiale enregistrée au premier semestre de 2009. Entre janvier et juin, nous avons ajouté de la valeur en privilégiant les durations sous-pondérées. Pendant le reste de l'année, nous avons misé sur les fluctuations à l'intérieur de la fourchette susmentionnée aussi bien en achetant qu'en vendant selon que les rendements augmentaient ou diminuaient. En outre, nous avons ajouté de la valeur en misant sur des obligations sous-pondérées en Grèce, en Espagne, en Irlande et en Italie, au moment où l'évolution des marchés obligataires commence à être déterminée par les déficits budgétaires et par les perspectives de croissance faible dans les économies périphériques européennes.

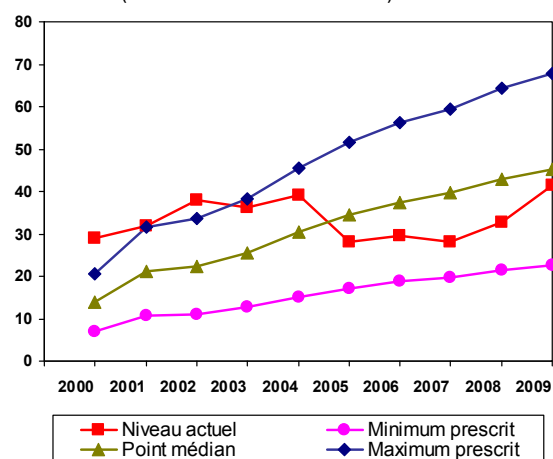
Pendant la période de 12 mois qui s'est terminée le 31 décembre 2009, le portefeuille d'investissements a réalisé un rendement total de 0,96 pour cent avant déduction des frais, soit 0,53 pour cent de mieux que l'indice de référence, dont le rendement se chiffrait à 0,43 pour cent.

Fonds de garantie

17. Conformément à l'article 3.8 des Statuts de la CAPS, le Fonds de garantie doit se situer entre un sixième (= 6 mois) et la moitié (= 18 mois) des dépenses de la Caisse au cours des trois exercices financiers précédents.

18. Le solde du Fonds de garantie s'élevait à 41,4 millions de dollars E.-U. à la fin de l'exercice 2009, contre 32,7 millions de dollars E.-U. à la fin de 2008 (voir annexe I). Le niveau du Fonds de garantie au 31 décembre de l'année considérée est resté supérieur au niveau minimal statutaire de 22,6 millions de dollars E.-U. Toutefois, le solde du Fonds de garantie est resté légèrement (8,2 pour cent) en dessous du point médian situé à 45,1 millions de dollars E.-U. pour 2009.

Figure 1. Fonds de garantie de la CAPS
(en millions de dollars E.-U.)



Provision pour prestations restant à payer (PSAP)

19. La méthode de calcul de la provision PSAP est exposée au paragraphe 6 e) des informations générales sur les états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre, comme suit: «A la fin de chaque exercice financier, une provision est établie correspondant aux montants des demandes non encore présentées pour l'exercice financier considéré. Pour l'exercice financier 2009, la provision a été calculée par comparaison entre le montant effectif des prestations restant à payer (PSAP), enregistré à la fin février de l'exercice suivant l'exercice considéré (e + 1), et les montants effectifs correspondants à la fin février des années précédentes. La provision PSAP représente la plus élevée de l'une des deux valeurs suivantes: i) le pourcentage moyen des provisions PSAP indiquées au cours des années précédentes, appliqué à la provision PSAP effective observée à la fin du mois de février de l'exercice e + 1 et projeté jusqu'à la fin de l'année; ii) le pourcentage moyen des provisions PSAP par comparaison avec les demandes présentées pour l'exercice e - 1 au

cours des années précédentes, appliqué à la provision PSAP effective observée à la fin du mois de février de l'exercice e + 1 et projeté jusqu'à la fin de l'année. Etant donné que, pour l'exercice financier 2009, la provision PSAP a été calculée plus tôt que les années précédentes, les résultats PSAP ont été ajustés pour refléter la différence entre le nombre effectif des demandes reçues à la fin février 2010 et le nombre moyen de demandes reçues à la fin février des années précédentes. Toute différence entre la provision calculée et les prestations effectivement versées est reflétée dans les états financiers de la période au cours de laquelle elle est connue.»

20. La provision prévue pour les demandes de remboursement de dépenses supportées avant ou pendant l'année considérée, mais non reçues au 31 décembre, figure au point 2 de la partie «Passif» du bilan (annexe I), sous la rubrique «Charges à payer au titre des créances non éteintes».

21. Le tableau ci-dessous donne des informations concernant le montant de la provision PSAP qui figure dans l'annexe I sous la rubrique «Charges à payer au titre des créances non éteintes». La méthode de calcul de la provision PSAP a été contrôlée par les Commissaires aux comptes de la Caisse pour l'exercice 2006. Elle demeure inchangée pour les années suivantes.

Figure 2. Résumé des prestations versées en 2009 au titre des dépenses encourues au cours des années précédentes

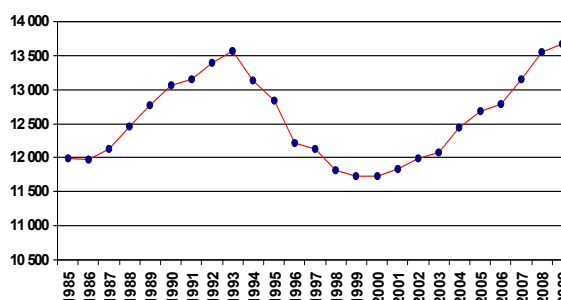
Année d'assurance	Prestations versées (en dollars E.-U.)
Années antérieures à 2007	92 657
2007	327 597
2008	12 000 358
PSAP en fin d'exercice 2009 (effectif)	12 420 612
PSAP en fin d'exercice 2009 (prévision)	12 400 000
Ecart entre montants PSAP effectif et prévision	-20 612
PSAP en fin d'exercice 2010 (prévision)	13 200 000
Augmentation du montant PSAP	800 000

Evolution des effectifs

Evolution globale

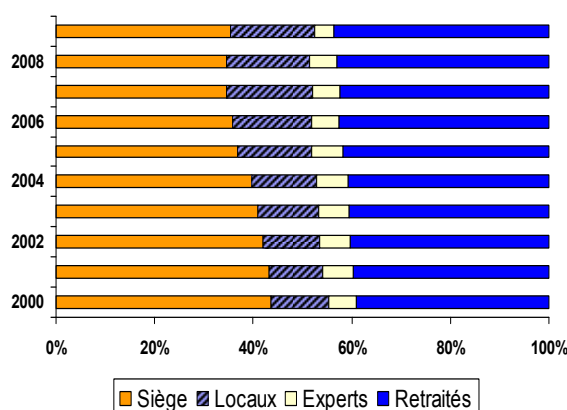
22. Le nombre total d'assurés au 31 décembre de l'année considérée (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées) était de 13 669, contre 13 554 au 31 décembre 2008.

Figure 3. Nombre de personnes assurées 1985-2009 (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées)



23. En 2009, le nombre d'assurés cotisant à la Caisse était de 6 811 (voir l'annexe V pour plus de précisions). La répartition en pourcentage des assurés était respectivement de 76,3 pour cent pour le BIT et de 23,7 pour cent pour l'UIT. La proportion des retraités a augmenté, passant de 43,0 pour cent de l'ensemble des assurés en 2008 à 43,6 pour cent en 2009.

Figure 4. Répartition des membres cotisants



Personnes à charge automatiquement protégées

24. Le nombre des personnes à charge (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées) était de 6 858 en

2009 contre 6 832 en 2008. Le nombre de personnes à charge automatiquement protégées par assuré actif en 2009 était le même qu'en 2008, soit 1,41. Le nombre de personnes à charge automatiquement protégées par assuré retraité en 2009 était également le même qu'en 2008, soit 0,49.

Personnes à charge volontairement protégées

25. Le nombre de personnes à charge volontairement protégées était de 647 à la fin de l'année 2009, donc en baisse par rapport au chiffre de 2008, qui était de 654. A la fin de 2009, le nombre des enfants volontairement protégés était de 525 (81,1 pour cent du total), celui des conjoints volontairement protégés était de 104 (16,07 pour cent du total) et celui des parents et beaux-parents volontairement protégés était de 17 (2,6 pour cent du total).

26. On trouvera à l'annexe IV un résumé des résultats annuels et cumulés de ce groupe pour la période 2000-2009. Les pertes cumulées sur cinq ans pour la catégorie des personnes à charge volontairement protégées s'élèvent à 130 387 dollars E.-U. Les pertes cumulées sur cinq ans pour la catégorie des parents et beaux-parents volontairement protégés s'élèvent à 667 278 dollars E.-U., soit un rapport prestations à cotisations de 158,1 pour cent sur cinq ans. Les prestations versées au titre de la catégorie des parents et beaux-parents volontairement protégés au cours des cinq dernières années se sont élevées à 1 816 369 dollars E.-U., soit 16 pour cent du total des prestations versées au titre des personnes à charge volontairement protégées.

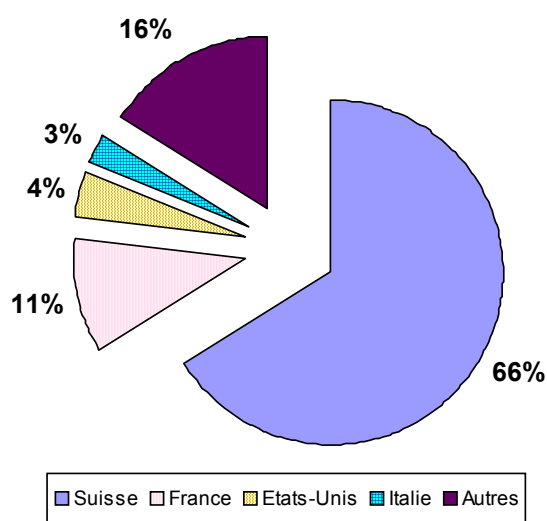
27. En vertu de l'article 3.5 des Statuts de la Caisse, le montant des cotisations applicables aux personnes à charge volontairement protégées doit être fixé de manière à ce que les cotisations couvrent les dépenses de ce groupe, sans que les organisations aient à verser de cotisations pour cette catégorie de personnes protégées. Une augmentation du taux de contribution pour les personnes à charge volontairement protégées est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2009, et les cotisations ont couvert les dépenses de ce groupe au cours de la période considérée, le rapport prestations à cotisations étant de 92 pour cent.

Statistiques relatives aux prestations

Evolution des dépenses

28. Le total des prestations versées est passé de 45,9 millions de dollars E.-U. en 2008 à 46,9 millions de dollars E.-U. en 2009, soit une augmentation de 2,3 pour cent en 2009 par rapport à l'année précédente. Les prestations versées pour le remboursement de frais encourus en Suisse représentent quelque deux tiers du total, comme le montre la figure 5 ci-dessous.

Figure 5. Répartition par pays fournisseur pour les remboursements effectués en 2009



29. En 2009, les prestations versées par membre cotisant (par assuré) se sont élevées à 6 559 dollars E.-U., contre 6 453 dollars E.-U. en 2008. Ces chiffres ne comprennent pas les prestations versées pour les personnes protégées au titre de l'article 1.6 («Personnes à charge volontairement protégées») des Statuts de la Caisse. Les prestations versées par personne protégée par la Caisse (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées) en 2009 se sont élevées à 3 268 dollars E.-U., contre 3 200 en 2008. Au cours de la période considérée, l'augmentation annuelle des prestations versées par assuré(e) a été en moyenne de 1,64 pour cent.

30. Au total, le rapport prestations à cotisations pour la période considérée s'est établi à 90,2 pour cent, soit au même niveau qu'en 2008. Ce rapport ne tient pas compte des cotisations reçues et des prestations versées

concernant les personnes assurées au titre de l'article 1.6 («Personnes à charge volontairement assurées») des Statuts de la Caisse. Le rapport prestations à cotisations pour 2009 par catégorie de personnes assurées s'est établi à 58,4 pour cent (catégorie des fonctionnaires actifs) et à 127,9 pour cent (catégorie des retraités). Le rapport prestations à cotisations 2008 a été de 62 pour cent pour les fonctionnaires actifs et de 123,1 pour cent pour les retraités.

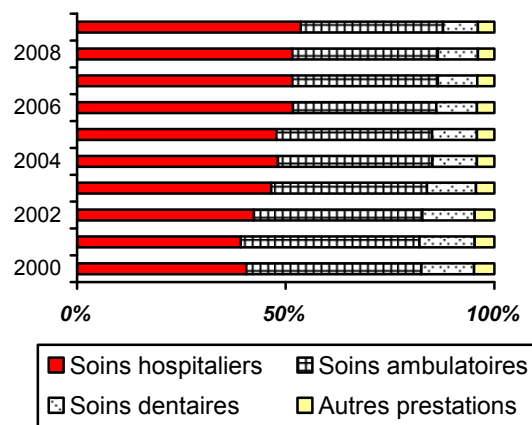
31. Au cours de l'année considérée, les soins médicaux dispensés dans les établissements hospitaliers ont représenté le principal poste de dépenses, avec 35,8 pour cent du total pour l'année 2009. Les honoraires de médecin et les médicaments ont constitué les deuxième et troisième postes de dépenses, avec 12,4 pour cent du total pour les premiers et 11,9 pour cent du total pour les seconds, tandis que les soins dentaires et les soins infirmiers représentaient 8,4 pour cent du total pour les premiers et 7,5 pour cent du total pour les seconds. Aucune différence significative n'est à signaler entre les pourcentages de dépenses pour 2009 et ceux des années précédentes.

32. L'annexe VI donne une présentation détaillée des postes de dépenses. La figure 6 indique le volume relatif des prestations versées pour les trois principales catégories de dépenses (soins hospitaliers, soins ambulatoires et soins dentaires). Les soins hospitaliers ont représenté 53,5 pour cent du volume total des demandes de remboursement en 2009 et les soins ambulatoires, 34,2 pour cent du volume total des demandes de remboursement. On continue d'observer une augmentation lente du volume des prestations associées aux soins hospitaliers en tant que pourcentage du volume total des prestations. Sur une période de cinq ans, ce pourcentage a augmenté de 12,2 pour cent.

33. La **catégorie des soins hospitaliers** inclut les prestations pour tous les types de soins en établissement, ce qui comprend notamment l'hospitalisation pour traitement, examen ou diagnostic, les soins infirmiers, les convalescences postopératoires et les cures, y compris les frais de séjours et les soins médicaux.

34. La **catégorie des soins ambulatoires** inclut les honoraires de médecin, la psychiatrie et la psychanalyse, l'imagerie médicale, les examens de laboratoire, les médicaments prescrits et la physiothérapie.

Figure 6. Volume relatif des prestations par grande catégorie de dépenses
(en pourcentage du total)



Prestations supplémentaires

35. En vertu de l'article 2.5 des Statuts de la CAPS, la Caisse verse des prestations supplémentaires dans les cas où les dépenses approuvées concernant un assuré et les personnes qui sont à sa charge dépassent un certain seuil en dollars sur une année. Le montant des prestations supplémentaires versées au cours de la période considérée a été de 3 005 372 dollars E.-U., contre 2 954 994 dollars E.-U. en 2008. Les dépenses au titre des prestations supplémentaires ont représenté 6,4 pour cent du total des prestations versées en 2009, soit le même pourcentage qu'en 2008.

36. Des prestations supplémentaires ont été perçues par 631 assurés en 2009, contre 684 en 2008. En 2009, 86,5 pour cent des prestations supplémentaires étaient versées à des assurés retraités, contre 86,9 pour cent en 2008.

Obligation annuelle maximale et demandes de remboursement les plus élevées

37. A la fin de 2009, 1 392 familles avaient soumis des demandes de remboursement de frais médicaux totalisant

plus de 10 000 dollars E.-U. de dépenses approuvées, contre 1 420 familles à la fin de 2008. Sur ce nombre, 54 familles avaient soumis des demandes de remboursement de frais médicaux pour des montants supérieurs à 100 000 dollars E.-U., soit le même nombre qu'en 2008.

38. En 2009, l'obligation annuelle maximale de la Caisse est restée fixée à 150 000 dollars E.-U. par famille. Avec l'approbation du Comité de gestion, ce plafond a été dépassé dans 15 cas.

Gestion

39. Audit externe – En application de l'article 4.14 des Statuts de la CAPS, le Bureau du vérificateur général du Canada et le Contrôle fédéral des finances en Suisse, désignés conjointement Commissaires aux comptes de la CAPS, ont effectué l'audit de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2009. Les Commissaires aux comptes ont émis conjointement une opinion sans réserve. Les états financiers et le rapport des Commissaires aux comptes indépendants sont affichés sur le site Web de la CAPS, qui peut être consulté en cliquant sur le lien suivant: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/pers/shif/fs09.pdf>.

40. Traitement des demandes de prestations – A la fin de la période considérée, les sinistres non réglés (quelle qu'en soit la raison) représentaient 3,2 pour cent du nombre total des demandes de remboursement soumises. Les gestionnaires de sinistres de la Caisse ont traité 51 911 demandes de remboursement (BIT, UIT et BIT/CIF Turin confondus), contre 51 565 en 2008. Au total, ce sont 161 723 factures qui ont été examinées en 2009, contre 164 019 en 2008. Les sinistres réglés au BIT représentent 77,4 pour cent du total, et les sinistres réglés à l'UIT représentent 22,6 pour cent du total.

41. Principales activités du Comité de gestion – Le Comité de gestion s'est réuni cinq fois en 2009. Il a surveillé le fonctionnement du secrétariat et la situation financière de la

Caisse. Compte tenu de leur importance, les points ci-après sont soulignés.

Personnes à charge volontairement protégées: pour améliorer les résultats financiers concernant les personnes assurées au titre de l'article 1.6 des Statuts de la CAPS, le Comité de gestion a décidé d'augmenter les cotisations mensuelles comme suit, à compter du 1^{er} avril 2009:

- **Enfant volontairement protégé:** de 190 à 240 dollars E.-U.
- **Conjoint volontairement protégé:** de 400 à 510 dollars E.-U.
- **Parents ou beaux-parents volontairement protégés:** de 1 000 à 1 310 dollars E.-U.

Le Comité de gestion a poursuivi son examen des dispositions régissant les articles 1.6 et 3.5 des Statuts et du Règlement administratif de la Caisse. Le Comité a étudié la possibilité de modifier certaines conditions d'admissibilité et de couverture, concernant en particulier les personnes à charge au second degré (parents et beaux-parents), ainsi que d'éventuelles méthodes susceptibles de remplacer les mesures actuellement appliquées pour établir l'équilibre financier. Le Comité de gestion a commandité une étude actuarielle visant à évaluer les incidences financières qu'auraient les modifications apportées aux conditions d'admissibilité et de couverture.

Barème des prestations: au cours de la période considérée, le Comité de gestion a étudié diverses possibilités de révision du Code 2.2 («Frais de séjour en hôpital ou en clinique») du Règlement administratif de la CAPS. Les révisions en question visent à assurer que, lorsqu'un prix global est fixé pour un traitement en hôpital, la proportion de ce prix attribuée au séjour corresponde à des frais de séjour habituels et raisonnables.

42. Activités du Sous-comité permanent

- **Cas spéciaux:** les cas spéciaux correspondent à des situations qui requièrent une interprétation des Statuts et

du Règlement administratif ou qui supposent une application dérogatoire à ces Statuts et à ce Règlement, selon les articles 1.7 ou 2.23) des Statuts de la CAPS. Ils sont examinés par le Sous-comité permanent qui fait rapport au

Comité de gestion. Le Sous-comité permanent s'est réuni deux fois en 2009 et a examiné 26 cas spéciaux.

- **Fraudes:** durant la période considérée, aucune demande de remboursement frauduleuse n'a été constatée.

Michel Rolland
Président

Clifford Kunstler
Secrétaire exécutif

Genève, le 20 octobre 2010

Annexe I

Caisse d'Assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT Bilan à fin décembre 2009

(en dollars des Etats-Unis)

ACTIF	BIT	UIT	Total 2009	Total 2008
1. Trésorerie Dépôts à terme	-	-	-	-
2. Débiteurs Avances et autres sommes à recevoir	318 925	7 444	326 369	253 102
Autres débiteurs	6 043 348	430 553	6 473 901	1 417 655
3. Placements Auprès de Aberdeen Asset Management	37 931 462	9 949 983	47 881 445	43 352 925
Actifs dérivés	882 435	193 705	1 076 140	4 220 129
4. Autres Revenus de placements courus	436 477	119 079	555 556	622 557
TOTAL	45 612 647	10 700 764	56 313 411	49 866 368
PASSIF				
1. Créanciers Cotisations payées d'avance	547 476	-	547 476	470 524
Autres créanciers	57 836	12 692	70 528	54 366
2. Charges à payer au titre de créances non éteintes	9 504 000	3 696 000	13 200 000	12 400 000
TOTAL	10 109 312	3 708 692	13 818 004	12 924 890
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	35 503 335	6 992 072	42 495 407	36 941 478
Fonds de garantie de la CAPS				
Report du solde de l'année précédente	26 990 691	5 730 658	32 721 349	27 961 919
Excédent (déficit) total pour l'année	7 630 209	1 067 709	8 697 918	4 759 430
Solde du Fonds de garantie	34 620 900	6 798 367	41 419 267	32 721 349
Réserves pour dérivés				
Report du solde de l'année précédente	3 333 902	886 227	4 220 129	170 059
Ajustement pour actifs dérivés pour l'année	(2 451 467)	(692 522)	(3 143 989)	4 050 070
Solde des Réserves pour dérivés	882 435	193 705	1 076 140	4 220 129
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS au 31 décembre	35 503 335	6 992 072	42 495 407	36 941 478

Annexe II

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT Relevé des recettes et des dépenses pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2009

(en dollars des Etats-Unis)

TRANSACTIONS D'EXPLOITATION		BIT	UIT	Total 2009	Total 2008
1. Cotisations reçues	Personnel du siège	10 099 188	3 391 201	13 490 389	13 001 640
	Organisations	10 012 039	3 338 210	13 350 249	12 790 095
	Retraités/survivants	5 560 996	2 010 483	7 571 479	7 427 590
	Organisations	11 121 173	4 020 967	15 142 140	14 855 182
	Volontairement protégés	1 691 266	748 239	2 439 505	2 195 825
TOTAL DES COTISATIONS		38 484 662	13 509 100	51 993 762	50 270 332
2. Prestations	Au personnel du siège	10 863 595	4 820 534	15 684 129	15 980 640
	Aux retraités/survivants	21 485 464	7 564 573	29 050 037	27 420 005
	Aux volontairement protégés	1 458 001	786 601	2 244 602	2 510 305
	Moins: recouvrements des tiers	(58 768)	(922)	(59 690)	(25 536)
TOTAL DES PRESTATIONS		33 748 292	13 170 786	46 919 078	45 885 414
3. Excédent net (déficit) des cotisations par rapport aux prestations		4 736 370	338 314	5 074 684	4 384 918
4. Augmentation (diminution) des charges à payer au titre de créances non éteintes		700 000	100 000	800 000	2 100 000
5. Gains (pertes) de change		(2 900)	(585)	(3 485)	10 763
6. Frais divers		1 209	-	1 209	793
7. Excédent (déficit) net d'exploitation		4 032 261	237 729	4 269 990	2 294 888
TRANSACTIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS					
8. Intérêts et autres produits reçus		1 258 751	284 364	1 543 115	1 512 311
9. Gains (pertes) en capital sur les titres vendus		501 406	110 065	611 471	413 320
10. Gains (pertes) non réalisés sur placements		(1 030 465)	(226 200)	(1 256 665)	1 369 813
Sous-total		729 692	168 229	897 921	3 295 444
11. Gains (pertes) sur opérations de change					
Achat et vente de devises		1 991 608	431 405	2 423 013	(330 122)
Sous-total		1 991 608	431 405	2 423 013	(330 122)
Revenu total des placements		2 721 300	599 634	3 320 934	2 965 322
12. Dépenses					
Frais de gestion		116 191	23 427	139 618	148 082
Total des dépenses de placement		116 191	23 427	139 618	148 082
13. Revenu net (perte) des placements		2 605 109	576 207	3 181 316	2 817 240
14. Excédent net (déficit)		6 637 370	813 936	7 451 306	5 112 128
15. Gains (pertes) de réévaluation des actifs		992 839	253 773	1 246 612	(352 698)
RÉSULTAT TOTAL POUR L'ANNÉE		7 630 209	1 067 709	8 697 918	4 759 430

Annexe III

Fonds de garantie entre 2000 et 2009 (en dollars des Etats-Unis)

Année comptable	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Fonds de garantie	29 184 544	32 050 022	37 824 157	36 157 195	39 148 470	28 096 763	29 539 253	27 961 919	32 721 349	41 419 267
Prestations versées	21 069 924	21 816 590	24 084 102	31 040 332	35 907 731	36 260 292	40 111 730	42 560 551	45 885 414	49 919 078
Niveau minimum statutaire	6 928 843	10 593 764	11 161 769	12 823 504	15 172 027	17 201 393	18 713 292	19 822 095	21 426 283	22 560 841
Niveau maximum statutaire	20 786 530	31 781 293	33 485 308	38 470 522	45 516 082	51 604 178	56 139 876	59 466 286	64 278 848	67 682 523
Ratio niveau effectif/niveau maximal	1,40	1,01	1,13	0,93	0,86	0,54	0,53	0,47	0,51	0,61
Taux de change CHF/USD en fin d'année	1,76	1,65	1,49	1,30	1,14	1,31	1,21	1,12	1,19	1,00

Annexe IV

Personnes à charge volontairement protégées (PVP): Récapitulation des résultats annuels et cumulatifs 2000-2009

Année	Nombre de PVP	Cotisations (dollars E.-U.)	Prestations (dollars E.-U.)	Solde (dollars E.-U.)	Résultats cumulatifs	Prestations versées par dollar cotisé
2000	661	1 145 744	1 301 601	-155 857	-155 857	1,13
2001	723	1 249 596	1 320 989	-71 393	-227 250	1,05
2002	706	1 315 628	1 391 197	-75 569	-302 819	1,05
2003	736	1 415 079	1 702 492	-287 413	-590 232	1,20
2004	740	1 704 414	1 856 579	-152 165	-742 397	1,08
2005	704	2 034 409	2 000 673	33 736	-708 661	0,98
2006	666	2 061 438	2 035 428	26 010	-682 651	0,99
2007	660	2 072 721	2 143 277	-70 556	-753 207	1,03
2008	654	2 195 825	2 510 305	-314 480	-1 067 687	1,14
2009	647	2 439 505	2 244 602	194 903	-872 784	0,92
TOTAL		17 634 359	18 507 143			1,05

Annexe VI

Statistiques des prestations, 2000-2009

Nature des prestations	Prestations versées (dollars E.U.)									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TOTAL	22 666 418	21 108 044	24 243 752	31 002 992	36 118 293	36 417 562	40 160 176	42 445 067	45 755 980	47 323 439 ¹
Honoraires de médecins	4 254 923	3 943 835	3 750 392	4 175 410	4 657 760	4 546 510	4 706 051	4 934 826	5 507 767	5 618 588
Laboratoire, radios et autres tests	912 015	995 143	1 307 756	1 599 173	1 925 623	1 950 418	2 114 074	2 325 218	2 532 843	2 513 701
Traitements spéciaux	850 929	702 820	666 608	869 572	990 472	1 021 657	1 107 237	1 178 502	1 241 947	1 301 071
Psychoanalyse et psychothérapie	376 746	370 597	371 690	505 170	629 182	627 164	580 006	647 744	658 671	732 805
Salle commune à prix forfaitaire	925 993	602 565	691 560	1 403 843	1 763 104	1 402 211	1 541 791	1 689 576	1 355 114	2 316 348
Frais de séjour en hôpital										
Frais de séjour en clinique	1 198 397	980 218	1 105 797	1 386 931	1 593 381	1 572 012	1 987 564	1 931 532	1 916 948	2 086 926
Soins médicaux	5 545 609	5 164 506	6 576 266	9 195 989	10 785 557	10 972 970	12 604 913	13 493 504	15 123 399	15 403 815
Convalescence postopératoire	149 881	82 642	74 401	130 982	176 121	163 172	190 553	149 022	192 066	170 769
Autres convalescences ou cures	24 501	39 462	34 189	34 022	24 244	27 423	24 798	28 043	23 988	26 532
Soins infirmiers	991 139	1 024 818	1 266 197	1 425 547	1 920 132	2 087 284	2 548 293	2 637 165	2 804 398	3 043 941
Médicaments prescrits	2 721 165	2 626 361	3 186 033	3 748 133	4 286 466	4 551 562	4 729 683	5 115 203	5 385 996	5 390 404
Soins dentaires	2 757 574	2 676 269	2 881 310	3 416 005	3 607 317	3 646 054	3 801 188	3 888 595	4 288 229	3 897 874
Appareils optiques: verres	557 873	527 939	612 866	709 707	784 284	766 237	823 272	876 216	885 925	907 495
Appareils optiques: montures	185 637	174 964	191 979	190 582	197 642	187 200	198 886	197 586	189 906	214 706
Appareils auditifs	101 551	70 428	106 480	121 787	124 109	156 732	155 114	176 353	187 158	203 525
Autres appareils	147 439	119 060	126 045	169 825	195 665	212 534	235 490	274 442	308 575	259 261
Transports médicaux	50 858	35 811	56 698	75 743	76 557	75 402	178 767	139 242	168 681	189 483
Frais funéraires	25 972	27 331	28 033	33 410	23 172	31 589	37 193	31 637	29 375	40 823
Prestations supplémentaires	888 216	943 275	1 209 452	1 811 161	2 357 505	2 419 431	2 595 303	2 730 661	2 954 994	3 005 372
Parité moyenne dollar E.-U. franc suisse	1,50	1,69	1,68	1,35	1,25	1,24	1,25	1,20	1,19	1,00

¹ La différence par rapport au montant qui figure dans le relevé des recettes et des dépenses (annexe II) est due à la récupération des prestations versées comme avances pour frais médicaux imputables au service/tiers responsable.